



La formation sous la loupe des sénateurs.

Une mission sénatoriale étudie le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle, continue et initiale. Son objectif : présenter des propositions susceptibles de renforcer l'efficacité des quelque 24 milliards d'euros investis par la Nation dans la formation. Créée en janvier 2007, elle est composée d'une trentaine de sénateurs qui rendront leurs conclusions en juillet. Des auditions de tous les acteurs du système sont organisées, ainsi qu'une consultation publique sur le site Internet du Sénat : les internautes sont notamment invités, dans la rubrique " les bonnes pratiques de formation professionnelle ", à faire connaître des actions exemplaires ou innovantes. Des auditions de tous les acteurs du système sont organisées, ainsi qu'une consultation publique sur le site Internet du Sénat : les internautes sont notamment invités, dans la rubrique " les bonnes pratiques de formation professionnelle ", à faire connaître des actions exemplaires ou innovantes.

>>> [plus d'infos sur la mission sénatoriale](#)

Vaste opération de formation continue des acteurs du tourisme en région Centre.

La région Centre met en place une stratégie régionale de formation continue de l'ensemble des acteurs du tourisme : Destination Centre. Unif, partenaire de l'opération, prend en charge le coût pédagogique des formations suivies par ses adhérents (centres et villages de vacances, maisons familiales,...)

>>> [destination centre](#)

Plan de formation : nouveau barème de remboursement des frais annexes.

Le conseil de gestion d'Unif a réévalué les montants du barème de remboursement des frais annexes pour les formations suivies dans le cadre du plan de formation. La révision à la hausse concerne les coûts de restauration et d'hébergement.

>>> [consulter le barème](#)

Le chiffre du mois : 176 millions d'euros

C'est le montant de la collecte globale d'Unif pour l'année 2006.

°°° [Abonnement](#) °°° [Contact](#) °°° [Mentions légales](#) °°°

N° 1 – juin 2007

>>> Actualité des branches

- Signature en Rhône-Alpes du 1^{er} Contrat d'objectif sport .
- Missions locales et PAIO : photographie des effectifs 2005 et de leur formation...
- Organismes de formation : un nouveau syndicat
- Animation :
 - un nouvel avenant sur le DIF et la professionnalisation
 - 1,8 millions d'euros pour favoriser l'accès au BP JEPS par la VAE
- Contrats et périodes de professionnalisation : hausse des taux de prise en charge pour certaines branches professionnelles

>>> Métiers, qualifications

- RNCP et économie sociale : de nouvelles certifications
- Licence professionnelle Management des organisations de l'économie sociale. Quelques places vous sont réservées aux salariés
- Auxiliaire de vie sociale : de nouvelles dispositions pour la rentrée 2007
- De nouveaux diplômes de notre secteur s'ouvrent à la VAE

>>> La formation en action

- Unif Sud-ouest et le sport

>>> Voir, savoir, lire

- Agenda
- Nominations
- Documents
- En bref



La formation sous la loupe des sénateurs

Le Sénat a constitué en janvier 2007 une mission commune d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle. Composée d'une trentaine de sénateurs, elle prévoit de présenter en juillet 2007 des propositions susceptibles de renforcer l'efficacité des quelque 24 milliards d'euros investis par la Nation dans la formation. Dans cette perspective, elle a décidé d'aborder l'ensemble du champ de la formation professionnelle, continue mais également initiale, et d'évaluer l'efficacité du système. Elle procède à ses investigations selon quatre modes :

Une succession d'auditions

La mission sénatoriale vise à bien cerner le système, les dispositifs et les principales problématiques liées à la formation et s'intéresse spécifiquement à l'efficacité économique et sociale de la formation professionnelle, à la problématique de l'évaluation, et à celle de la gouvernance du système. Tous les acteurs du système sont auditionnés.

Ont déjà été consultés le ministre chargé de la formation professionnelle, le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, le ministre chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers maîtres à la Cour des comptes, les responsables et représentants de l'ACFCI*, de l'ADF*, de l'Afpa*, de l'Anacfoc, de l'ANLCI*, de l'APCA*, de l'APCM*, de l'ANPE, de l'ARF*, du Centre d'analyse stratégique, du Capeb*, du Centre INFFO*, du Cereq*, de la CFE-CGC, de la CTFC, de la CGPME, de la CGT, de la CGT-FO, du CNAM*, du CNFPT*, du CNFPTLV*, du Crest-Insee*, de la CSOFA*, de la Fédération française du bâtiment, de la FFP*, du FNSEA*, du GARF*, du groupe Renault, du Medef, de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, de l'OPQFC*, de l'Unedic*, de l'UNML*, de l'Unsa, de l'UPA ...

Des déplacements en régions et à l'étranger

Quelques déplacements sur le territoire français ont déjà permis la rencontre d'autres acteurs de la formation : entreprise, services publics, associations ou organismes de formation. Au travers de tables rondes, d'entretiens et de visites de sites, les échanges ont porté sur la concordance entre offre et demande de formation, articulation entre formation initiale et continue, présentation d'organisations et d'expériences innovantes,... Parmi les destinations figure l'Allemagne.

Une consultation publique organisée sur Internet

La mission a souhaité associer à sa réflexion l'ensemble du public et accéder à une meilleure connaissance des initiatives mises en œuvre sur le terrain. Deux espaces ont été prévus sur [le site du Sénat](#) pour recueillir les contributions des internautes : professionnels et grand public sont appelés à [participer au débat](#) en répondant à diverses questions. Une rubrique "[bonnes pratiques de formation professionnelle](#)" les invite également à présenter brièvement des actions de formation continue exemplaires ou innovantes. Avant remise de son rapport, la mission auditionnera les responsables des expériences les plus particulièrement significatives.

Une consultation des OPCA par questionnaire

La mission a également adressé en avril un questionnaire aux OPCA. Il porte entre autres sur l'évolution et la décomposition des ressources et des dépenses des cinq dernières années, l'évolution de leurs interventions, les avantages et inconvénients estimés d'un regroupement d'OPCA... Les réponses, dont la mission assure la confidentialité, étaient à remettre début mai.

**ACFCI : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ; ADF : Association des départements de France ; Afpa : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Anacfoc : Association nationale des conseillers en formation continue ; ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ; APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture ; APCM : Assemblée permanente des chambres des métiers ; ARF : Association des régions de France ; CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ; Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente ; Cereq : Centre d'études et de recherches sur les qualifications ; CNAM : Conservatoire national des arts & métiers ; CNFPT : Conseil national de la fonction publique territoriale ; CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ; Crest-Insee : Centre de recherche en économie et statistiques - Institut national de la statistique et des études économiques ; CSOFA : Chambre syndicale des organismes de formation en alternance ; FFP : Fédération de la formation professionnelle ; FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ; GARF : Groupement des acteurs et responsables de la formation ; OPQFC : Office professionnel de qualification des organismes de formation et des conseils ; Unedic : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce ; UNML : Union nationale des missions locales*

Vaste opération de formation continue des acteurs du tourisme en région Centre



A l'initiative de la région Centre, la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Frotsi) a élaboré une stratégie régionale de formation continue des acteurs du tourisme : " Destination Centre ". L'opération cible tous les acteurs professionnels ou non, publics et privés. Démarrée début février, elle est prévue pour 3 ans (2007-2009). Uniformation, partenaire de l'opération, prend en charge l'intégralité du coût pédagogique des formations suivies par les salariés de ses adhérents..

[illustration extraite de la plaquette « Destination Centre », réalisée par l'agence RSCG]

Destination Centre propose à chacun de développer à son niveau ses compétences en matière de tourisme, " afin d'être tous ambassadeurs de la région ", comme l'indique Michel Sapin, président du Conseil régional, l'activité touristique étant au cœur de l'économie et de l'emploi du territoire. Cette stratégie de formation touristique applique 4 grands principes : une programmation pour tous les acteurs du tourisme, une prise en charge financière à 100%, des formations courtes et adaptées, un contact unique.

Elaboré d'après une analyse des besoins effectuée en 2006, le programme de Destination Centre comporte 25 modules de formation. Ces modules se répartissent, en fonction des publics ciblés, en 3 offres :

Les Visas

Cette offre cible tous les acteurs professionnels du tourisme, y compris les habitants et est intégralement prise en charge par la région.

Les Pass'acteurs

Tous les acteurs engagés dans le tourisme en région Centre (salariés, non salariés, bénévoles - dirigeants de gîtes et de chambres d'hôtes, agents territoriaux...) sont concernés par cette offre, à l'exception des habitants. Là encore, les coûts pédagogiques sont pris en charge par la région.

Les Pass'salariés

Cette troisième offre cible tous les professionnels du secteur privé.

16 modules permettent aux 21 500 salariés du tourisme régional d'optimiser leur savoir faire dans les domaines de l'accueil, d'Internet, du marketing, de la gestion, des filières, des réseaux et des territoires, et de l'anglais appliqué au tourisme.

Uniformation prend en charge 100% des coûts pédagogiques pour les salariés de ses adhérents qui suivent les formations de Destination Centre et l'Etat lui en rembourse 30%.

Destination Centre représente un budget prévisionnel de 1 500 000 € sur 3 ans, financés par la région Centre, l'Etat au titre d'un Engagement de développement de l'emploi et des compétences (Edec) et les OPCA (Uniformation, Afdas, Agefos-PME, Opcareg). 70% de ce budget sont consacrés aux frais pédagogiques, 30 % étant réservés au fonctionnement et à la promotion de l'opération.

En pratique : un délai de 15 jours minimum à 1 mois maximum est à prévoir pour obtenir l'accord de prise en charge des OPCA. Il convient de tenir compte de ce délai lors du dépôt de la demande auprès de la Frotsi, chargée de centraliser les inscriptions.

Contact unique: www.frotsicentre.com - tél. 02.38.79.95.81 : Paula Simoes - formation@frotsi-centre.com

Plan de formation : nouveau barème de remboursement des frais annexes

Pour les formations suivies dans le cadre du Plan de formation, Uniformation rembourse, sans production de justificatifs, les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement réglés par l'entreprise, dans la limite d'un barème plafond :

- " Un repas : 20€ hors Ile-de-France ; 23 € en Ile-de-France
- " Une nuit d'hôtel : 60 € hors Ile-de-France ; 80 € en Ile-de-France
- " Formation d'une journée ou d'une demi-journée : 1 repas maximum
- " Formation d'une journée avec hébergement et hors Ile-de-France : 2 repas maximum
- " Formation de plus d'une journée en continu : 2 repas maximum par jour de formation
- " Déplacements SNCF *: le remboursement aller-retour s'effectue sur la base SNCF 2ème classe, plus supplément éventuel.
- " Frais de déplacement en agglomération (tickets de métro, de bus...) : 10€ par jour et par stagiaire
- " Déplacement en voiture *: lorsque aucun autre mode de déplacement n'est possible, les frais kilométriques sont remboursés sur la base du barème fiscal 6 CV. (Attention : les frais éventuels de péage sont les seuls à n'être remboursés que sur justificatifs.)

Il appartient à l'employeur de conserver les justificatifs de ces frais annexes, en cas de contrôle par les services de l'Etat.

**Cas particulier pour les Missions locales et les PAIO : les barèmes de remboursement qui s'appliquent pour les frais de déplacements SNCF ou automobiles sont ceux prévus par le titre VI de leur convention collective.*

Signature en Rhône-Alpes du 1^{er} Contrat d'objectif sport

Les partenaires sociaux des professions du sport ont signé le 1er février, avec les pouvoirs publics en région Rhône-Alpes, le 1er Contrat d'objectifs Emploi Formation pour le secteur des métiers du sport et de l'animation socio-sportive. Il se décline en plan d'actions cofinancées par Uniformation.

Le Contrat d'objectifs est un accord cadre qui présente les enjeux et les axes d'intervention partagés et jugés stratégiques par les professions et les pouvoirs publics en région. D'une durée de 4 ans, il vise à renforcer la cohérence et la lisibilité des politiques publiques, la concertation entre partenaires, et à initier et accompagner de nouvelles actions à l'échelon territorial.

Le Contrat d'objectifs Emploi Formation des métiers du sport s'organise autour de 3 thèmes :

- le développement économique des secteurs des Activités physiques et sportives (APS), en permettant à tous les acteurs d'observer les évolutions du secteur en cours et à venir,
- le développement de l'emploi, par l'accompagnement des dirigeants et de l'encadrement, et le rapprochement des acteurs économiques,
- la formation des entrants et des actifs au service de l'emploi durable (notamment par une meilleure structuration et adaptation de l'offre de formation, le recours accru à la formation par alternance et le développement de la pluri-compétence et de la bi-qualification, réalité fortement ancrée dans les massifs alpins).

Centré sur les personnes qui encadrent les activités physiques et sportives, le Contrat d'objectifs permettra aussi d'aider à la professionnalisation des dirigeants sportifs bénévoles pour favoriser la création d'emplois associatifs.

Il se décline **en plan d'actions que cofinanceront les pouvoirs publics et les branches professionnelles, au travers des 3 OPCA concernés, Uniformation, Agefos, et l'AFDAS** : mise en place d'une mission d'observation permanente des emplois et qualifications ; mise en place d'un centre de ressources pour les créateurs d'emploi ; promotion de l'apprentissage aux métiers du sport ; recours accru à la VAE pour le développement des qualifications ; professionnalisation des acteurs du sport notamment pour les compétences " transverses " ; développement de la biquilification intrasportive (2 sports saisonniers) ou extrasportive (sport + autre métier).

Le contrat d'objectifs est l'aboutissement de travaux qui ont réuni pendant plusieurs mois les services de l'Etat, les services de la région, les représentants des professions et les OPCA.

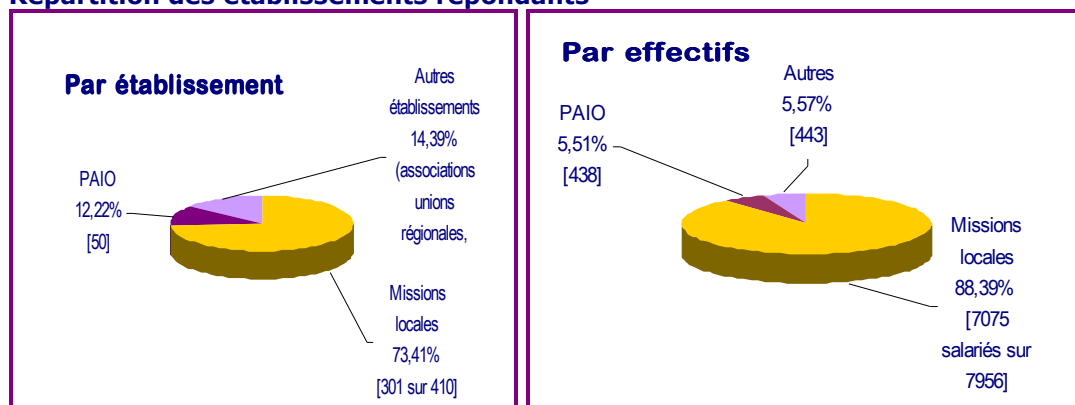
En sont signataires : le préfet de région, le président du conseil régional, les recteurs d'Académie de Grenoble et de Lyon, le directeur régional de la Jeunesse et des Sports, le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt, les représentants paritaires des branches professionnelles concernées, à commencer par le Sport dont c'est le premier Contrat d'objectifs, le Golf, l'Animation, le Tourisme social et familial, les Espaces de loisirs d'attractions et culturels, les Entreprises équestres, ainsi que 17 syndicats de travailleurs indépendants très présents en Rhône-Alpes (moniteurs de ski, d'escalade, de moyenne ou haute montagne, de spéléologie, de canoë-kayak, VTT...)

Observatoire des Missions locales et PAIO : photographie 2005 des effectifs et de leur formation

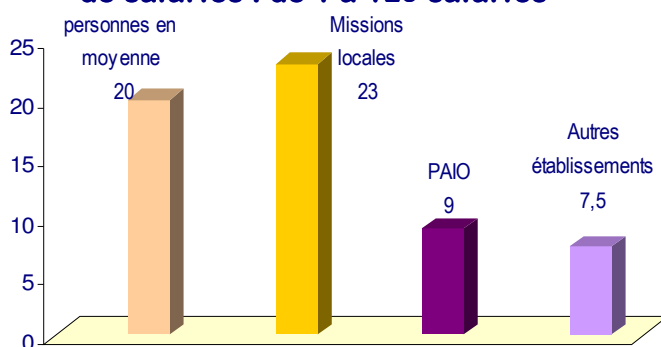
Les salariés des Missions locales et des PAIO sont jeunes, majoritairement féminins et en CDI ; 50% d'entre eux partent en formation dans l'année. C'est ce qu'indiquent les données recueillies fin 2006 par la branche professionnelle.

Dans le cadre de son Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, la branche des Missions locales et des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation a mené fin 2006 une enquête sur les effectifs 2005 (9550 salariés estimés) des 566 établissements recensés par Uniformalion.

Répartition des établissements répondants



Taille des établissements en nombre de salariés : de 1 à 129 salariés



Un tiers des établissements emploient plus de 20 salariés et le taux de création nette d'emploi s'établit à 15% des effectifs. (Entrées : 25% des effectifs en 2005 contre 18% en 2004 et départs : 10%). 60% des salariés ont été embauchés depuis moins de 5 ans.

Une population jeune, majoritairement féminine, en CDI et à temps plein

Près d'un salarié sur 4 a moins de 30 ans ; les plus de 50 ans ne représentant que 13% des effectifs. 3 salariés sur 4 sont des femmes, avec une répartition par emploi qui n'a pas bougé entre 2004 et 2005.

Certains métiers sont plus masculins (67% d'hommes parmi les assistants informatiques) certains très majoritairement féminins (98% des assistant(e)s de direction, 95% des assistant(e)s administratifs, 93% des chargé(e)s d'accueil et des assistant(e)s de gestion). Au poste de directeur, on trouve un nombre d'hommes (48%) légèrement inférieur au nombre de femmes (52%).

Près de 9 personnes sur 10 sont en CDI, des proportions identiques à 2004. Les métiers faisant le plus souvent l'objet de CDD sont les assistants administratifs (49% contre 35% en 2004) et les chargés d'animation (35%).

Les ¾ des effectifs travaillent à temps plein (avec une plus forte proportion dans les Missions locales que dans les PAIO). Près de 90% des hommes sont à temps plein, contre 71% des femmes.

Plus de la moitié des salariés exercent le métier de conseiller (une part en forte progression par rapport à 2004, qui correspond à des embauches).

Un peu plus de 11% des effectifs sont cadres (leur part restant plus importante en Ile-de-France -18%- et en Midi-Pyrénées -15%)

Les niveaux de diplôme les plus représentés sont les niveaux III (Brevet de technicien supérieur, Diplôme universitaire de technologie, Brevet de maîtrise), avec 28% des salariés, et II (licence, maîtrise), avec 26%. Le métier disposant du plus faible niveau de formation est celui de chargé d'accueil. Près de 33 % des établissements accueillent des salariés reconnus comme travailleurs handicapés (1,5 en moyenne).

Une personne sur deux en formation

Une autre partie de l'enquête porte sur les formations suivies et les besoins de formation par filière.

50% des effectifs ont suivi une formation en 2005, une proportion en évolution par rapport à 2004 (47%). Les métiers de conseillers sont les plus concernés (30% des effectifs formés; entre 56 et 59% de leurs propres effectifs selon qu'ils sont de niveau 1 ou 2). Si ces derniers représentent, compte tenu de leurs effectifs, le plus fort pourcentage du nombre total d'heures de formation suivies (de 28 à 30% selon qu'ils sont de niveau 1 ou 2), les chargés d'animation (moins de 2% des effectifs) sont en revanche ceux qui suivent les formations les plus longues (61h en moyenne par chargé d'animation). Le taux le plus important de bénéficiaires au sein de leur catégorie (qui représente moins de 2% des effectifs) est constaté chez les assistants informatiques (près de 79%). Le ratio nombre d'heures moyen/personne formée étant de 34h (une légère baisse par rapport aux 37.5h de 2004).

Les principaux besoins en formation portent sur

- les relations avec les entreprises et partenaires, le montage de réseaux,
- le logiciel " Parcours 3 " (logiciel de données spécifique au réseau),
- la gestion des ressources humaines et le droit du travail,
- la gestion des fonds européens.

Les deux premiers besoins correspondent à ceux de la filière Insertion sociale et professionnelle, le cœur de métier des établissements concernés, le 3ème à des besoins fonctionnels, le 4ème à une recherche de financements et une problématique de développement. (L'ensemble des besoins a déjà fait l'objet de formations initiées par la branche et organisées avec les services techniques d'Unifformation, que ce soit dans le cadre d'actions nationales ou dans celui d'actions pouvant relever des programmes régionaux de formation.)

L'enquête en quelques chiffres:

- 19 à 20 salariés en moyenne par structure (16 à 17 en 2004)
- 3 salariés sur 4 sont des femmes
- 11 % des salariés sont des cadres
- 90 % des salariés bénéficient d'un CDI (87 % en 2004)
- La branche ML PAIO est une branche jeune : seulement 15 % des salariés ont plus de 11 ans d'ancienneté et 25 % ont moins de 30 ans
- 75 % des salariés travaillent à temps plein (72% en 2004)
- 61% des salariés sont en face à face direct avec le public accueilli : plus de 52 % des salariés sont conseillers (près de 47 % en 2004) et plus de 8% chargés d'accueil (plus de 9 % en 2004)

Organismes de formation : un nouveau syndicat d'employeurs

Le Syndicat des organismes de formation de l'économie sociale (Synofdes) a tenu son assemblée générale constitutive le 1er mars 2007. En sont notamment fondateurs la fédération des unions régionales des organismes de formation (Urof) - à l'initiative de sa création, l'Institut national de formation et d'application (Infra), l'Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente (Infrep) et l'Instep. Son bureau est composé de :

- Gérard Brédy (délégué de l'Etablissement régional Léo Lagrange Rhône-Alpes/Auvergne, président de l'Urof Rhône-Alpes) : président,
- Gérard Navarro (directeur général de l'Infra) : vice-président,
- Bernard Massoneau (directeur de la Maison de la promotion sociale d'Artigues-près-Bordeaux) : trésorier,
- Alaya Zaghoulou (directeur de l'Association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles - Aefti 93) : trésorier adjoint,
- Robert Baron (délégué général du Conseil national des employeurs associatifs - CNEA, membre de l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale - Usgeres) : secrétaire,
- Pascale Dumeri (directrice des ressources humaines de l'Etablissement régional Léo Lagrange Rhône-Alpes/Auvergne) : secrétaire adjointe.

Adhérent de l'Usgeres, le Synofdes regroupe des organismes qui " visent à concilier et à faire coexister objectifs sociaux et activité économique " et qui " privilégient le service rendu à la personne et à la collectivité ".

Le nouveau syndicat a entre autres objectifs de contribuer à l'adaptation de la Convention collective des organismes de formation privés aux organismes qui se revendiquent de l'économie sociale et de ses valeurs, et qui interviennent, au-delà du face à face pédagogique, sur le champ de l'accompagnement.

Animation : un nouvel avenant sur le DIF et la professionnalisation

Les partenaires sociaux de l'Animation ont signé le 8 février un 101ème avenant à la Convention collective de la branche, visant à soutenir les efforts de formation des entreprises et des salariés. Ils y réaffirment le principe de transférabilité du DIF au sein de la branche et revalorisent les taux de prise en charge de la professionnalisation. Complémentaire à l'avenant du 18 octobre 2004 sur la formation professionnelle, ce texte poursuit l'adaptation pour le secteur des dispositifs créés par la loi du 4 mai 2004 et prend effet le 1er janvier 2007.

Le droit individuel à la formation (DIF)

- Les partenaires réaffirment la transférabilité du DIF au sein de la branche, en signant une nouvelle rédaction de cette mesure (dont la précédente formulation n'avait pas été validée par le ministère chargé de l'emploi, qui l'avait exclue de l'extension de l'avenant d'octobre 2004) : lorsqu'un salarié ayant acquis un crédit au titre du DIF quitte une entreprise de la branche (en dehors des cas de licenciement pour faute grave ou lourde) pour une autre entreprise de la branche, son crédit d'heures est transféré chez le nouvel employeur lorsque l'intervalle entre son départ de l'entreprise A et son embauche dans l'entreprise B est inférieur à 18 mois. Au moment du départ, l'employeur doit indiquer, sur le certificat de travail ou sur un document annexé, le droit non utilisé au titre du DIF et la valorisation de celui-ci
- Pour les partenaires sociaux, toute demande de DIF peut être financée :
 - Sur les fonds collectés au titre de la professionnalisation pour les actions définies comme prioritaires par la branche,
 - Sur les fonds du congé individuel de formation pour les actions réalisées par les salariés en CDD,
 - Ou encore sur les fonds collectés au titre du plan de formation, sous réserve du respect de l'acte de constitution de l'OPCA et des décisions de son conseil de gestion.

Le contrat de professionnalisation

Uniformation peut prendre en charge un maximum de 18€ par heure de formation, sans que la prise en charge du coût pédagogique puisse dépasser 9,15€.

La période de professionnalisation

La prise en charge des périodes de professionnalisation est portée à 18€ par heure de formation sans que la prise en charge du coût pédagogique puisse dépasser 9,15 €.

Animation : 1,8 millions d'euros pour favoriser l'accès au BP JEPS par la VAE*

Les partenaires sociaux de la branche professionnelle de l'Animation mettent en œuvre un dispositif national d'accès au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Financé à hauteur d'1,8 millions d'euros pour l'année 2007, il doit permettre à 1500 personnes en poste, non diplômées, de faire valoir leur expérience en vue de l'obtention de ce diplôme.

Le BP JEPS, créé en 2001, remplace le BEATEP**. Il atteste de la maîtrise des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité*** obtenue.

L'enveloppe réservée à cette opération témoigne de la volonté des partenaires sociaux de s'engager dans la professionnalisation des personnes en poste, en favorisant l'acquisition de ce diplôme de base que tout animateur devrait théoriquement détenir.

Cette enveloppe est destinée non seulement à accompagner la démarche du salarié sur l'aspect pédagogique (600€) mais également à dédommager forfaitairement l'employeur (600€) du temps pendant lequel il libère son salarié pour effectuer une partie de ce parcours : 12 heures d'accompagnement avec l'organisme de formation et 23 heures dédiées à la rédaction du dossier de VAE.

La branche lance un appel d'offres auprès des organismes de formation recensés par Uniformation et le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Elle a également décidé de rendre prioritaire toute formation qui résulterait d'une démarche VAE n'ayant pas permis la validation totale du BP JEPS. Uniformation, OPCA choisi par la branche de l'animation, a pris toutes les dispositions nécessaires pour valoriser cette initiative exemplaire et faire face à la mise en œuvre de cette qualification pour les 1500 jeunes prévus.

* validation des acquis de l'expérience

** Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

***différentes spécialités BP JEPS : activités du cirque, activités équestres, activités nautiques, activités pugilistiques, animation culturelle, animation sociale, golf, techniques de l'information et de la communication, activités physiques pour tous, loisirs tous publics, pêche de loisir, sport automobile.

Contrats et périodes de professionnalisation : hausse des taux de prise en charge pour certaines branches professionnelles

Les taux de prise en charge des coûts liés aux contrats et périodes de professionnalisation ont été modifiés par les partenaires sociaux de certaines branches professionnelles et de l'OPCA.

Contrat de professionnalisation

Sont concernées : les entreprises relevant de l'accord d'Uniformation et des branches professionnelles suivantes : Aide à domicile, Animation, Foyers et services pour jeunes travailleurs, Golf, Mutualité, Sport et Tourisme social et familial.

Uniformation peut prendre en charge un **maximum de 18€** par heure de formation théorique, voire pratique sous certaines conditions. Ce montant maximum comprend un forfait de 9.15€ pour la prise en charge du coût pédagogique, et également des frais annexes.

Période de professionnalisation

Sont concernées : les entreprises relevant des branches professionnelles suivantes : Aide à domicile,

Animation, Foyers et services pour jeunes travailleurs, Golf, Mutualité, Sport et Tourisme social et familial.

Uniformation peut prendre en charge, sur le volet professionnalisation, les coûts liés aux périodes de professionnalisation, sur la base d'un **forfait de 18€** par heure de formation. Au-delà de ce forfait, les dépenses liées à la formation sont imputables sur le plan de formation.

RNCP et Economie sociale : de nouvelles certifications enregistrées

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) regroupe les diplômes, titres et certificats à finalité professionnelle qui bénéficient d'une reconnaissance officielle, tant par l'Etat que par les partenaires sociaux. L'enregistrement au RNCP d'une certification permet entre autres d'en préparer l'acquisition dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation.

Depuis février 2007, le Journal officiel a publié trois arrêtés portant enregistrement au RNCP. Parmi ces nouvelles certifications, certaines concernent l'économie sociale :

Encadrant technique d'insertion (niveau IV) : préparée à l' Ecole de formation d'animateur sociaux de Lille / Fnars,

Chargé d'insertion et du développement local (niveau III) et Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire (niveau II) : préparées au Centre de ressources Arobase, en Rhône-Alpes,

Chargé d'insertion et du développement local (niveau III) : préparée au Centre de formation et de promotion (CFP) de Rhône-Alpes. Cette formation, de même intitulé et même niveau que la précédemment citée, en est distincte,

Animateur Musical et scénique (ou formation de DJ, niveau IV) : préparée à l'UCPA,

DHEPS -Diplôme des hautes études en pratique sociale (niveau II) : délivré par de nombreux organismes et selon 2 options :

" Responsable d'étude et de projet social, préparé entre autres au collège coopératif ou à l'Université Sorbonne nouvelle (fichier .pdf),

" Formateur spécialisé en ingénierie de formation, toujours au collège coopératif ,

Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle (niveau I), préparé au CNAM,

Administrateur de la solidarité internationale (niveau III) et Logisticien de la solidarité internationale (niveau III), préparées à l' Institut Bioforce développement de Rhône-Alpes.

Licence pro Management des Organisations de l'Economie Sociale. Salariés : quelques places vous sont réservés.

La licence professionnelle " Management des organisations de l'économie sociale " de l'Université de Marne-la-Vallée a toujours ouvert ses portes aux salariés en formation continue à temps plein.

Cette licence vise à former des professionnels qui trouveront des débouchés dans 3 domaines principaux :

- assistant en communication,
- assistant en gestion de la qualité,
- chargés de développement.

Capacité d'accueil pour la saison 2007-2008 : 10 places en formation continue plus 20 places en alternance.

Par ailleurs, le site de cette licence professionnelle est une véritable mine d'or pour tout ceux qui s'intéressent à l'économie sociale et solidaire. [www.univ-mlv.fr]

Auxiliaire de Vie Sociale : de nouvelles dispositions pour la rentrée 2007

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) se voit modifié pour être en harmonie avec les autres diplômes de travail social accessibles par la VAE. Le DEAVS "atteste des compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des personnes âgées, de personnes handicapées, des personnes en difficulté sociale, des familles ou des enfants, dans leur vie quotidienne". Les titulaires du CAFAD et de la mention complémentaire "aide à domicile " seront, de droit, titulaires du DEAVS.

La formation comprend maintenant un enseignement théorique de 504 heures et une formation pratique de 560 heures de déroulant sous forme de stage.

L'arrêté du 4 juin précise notamment les modalités d'accès à la formation, son contenu et son organisation, sans oublier les modalités de certification de ce DEAVS nouvelle formule.

Le [décret](#) et l'[arrêté](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCA0720473D>

De nouveaux diplômes de notre secteur s'ouvrent à la VAE (*validation des acquis de l'expérience)

En trois semaines, ce sont trois diplômes emblématiques du secteur social qui s'ouvrent à la VAE :

- Cafdes (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale) : décret du 19 avril 2007 paru au Journal officiel du 21 avril ; [arrêté du 5 juin 2007](#) paru au journal officiel du 21 juin
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé : décret du 15 mai 2007 paru au Journal Officiel du 16 mai
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur : décret du 15 mai 2007 paru au Journal Officiel du 16 mai .

La formation préparant au Cafdes comporte 700 heures d'enseignement théorique et 510 heures de formation pratique (stages). Les modalités de certification par la VAE sont précisées par l'arrêté.

Les moniteurs éducateurs seront désormais titulaires d'un diplôme d'Etat. Le décret du 15 mai précise bien que les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur sont titulaires de droit du diplôme d'Etat. Il détermine aussi la composition du jury du diplôme. Ce nouveau diplôme atteste "des compétences nécessaires pour exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap". Un arrêté précisera les compétences professionnelles ainsi que les modalités d'accès, le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de ce diplôme.

Uniformation Sud-ouest et le sport

2 thèmes d'actions de formation collectives ont été proposés aux employeurs sportifs de la région Aquitaine à la fin de l'année 2006



La réactualisation des connaissances aux premiers secours, à destination des éducateurs sportifs diplômés qui, rappelons-le, à l'exception des titulaires de brevet d'Etat des disciplines à risques, n'ont pas d'obligation de suivre des remises à niveau de leurs connaissances sur " les gestes qui sauvent ". Une première session de formation d'une journée qui s'est déroulée à Pau, au centre départemental des comités sportifs Nelson Paillou ;

- Les supports de communication informatiques : cette formation-action, déclinée sur 3 sessions dans 3 lieux d'Aquitaine, a permis de développer des compétences fortes sur Powerpoint, les retouches d'images et la gestion de la messagerie.-

En 3 jours à raison d'un jour par semaine, plusieurs clubs ont pu développer leur maîtrise des outils. Les stagiaires étaient directeurs, agents administratifs, conseillers techniques ou éducateurs sportifs.

La mise en place de ces modules de formation est le fruit d'un **travail de concertation** de plusieurs semaines, mené par Uniformation Sud-ouest auprès des différents partenaires des Pyrénées Atlantiques

et des Landes concernés par la formation dans le secteur du Sport : notamment le conseil général et la direction départemental Jeunesse et Sport des Pyrénées Atlantiques, Sport Pyrénées emploi 64, Profession sport Landes, les comités départementaux olympiques et sportifs et plusieurs conseillers techniques des comités sportifs départementaux.

Ces formations ont rencontré un succès auprès de 50 salariés d'employeurs sportifs, pour lesquels Uniformation assurait le financement du coût pédagogique.

Une opération réussie selon une stagiaire lors de l'évaluation : " Ces 3 journées m'ont redonné le goût de la formation ". Pour 2007, de **nouveaux thèmes seront proposés** afin d'impulser une dynamique de professionnalisation dans un secteur dans lequel les besoins et les attentes en formation sont immenses !

Nominations

Gérard BREDY, Gérard NAVARO, Robert BARON et Pascal DUMERI sont nommés respectivement président, vice-président, secrétaire et secrétaire adjoint du SYNOFDES (Syndicat des organismes de formation de l'économie sociale).

Annie LHERITIER est nommée présidente du Musée national du Sport.

Agenda

Les 2 et 3 juin 2007

"Les sports et l'environnement " week-end évènement organisé par l'Ufolep (Hauteville Lompnes - 01).
E-@ : j.caviglia@atemia.org

Le 19 juin 2007

" Quête identitaire des formateurs : entre reconnaissance et souffrance " journée d'échanges organisée par le réseau TTnet France (Training of trainers network France) (Paris - Cnam - 75).
Tél. : 01 55 93 91 83

Du 13 au 15 juillet 2007

Golf Expo : salon transfrontalier de Golf (Irun - Espagne)
Tél. : 943 326 135

Documents

" Les 16-25 ans et la vie active : le rôle des missions locales " de Philippe Gagnebet - éditions Autrement.

" Réussir sa démarche de VAE : monter le dossier, passer l'entretien " de Cécile Josse - éditions Dunod
[Rapport 2006 de la CNCP](#) (Commission nationale de la certification professionnelle)(*fichier .pdf*).

En bref

L'UNHAJ (Union nationale pour l'habitat des jeunes, anciennement UFJT, Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs) a reçu le soutien de l'ARF (Association des régions de France) dans le cadre d'une convention signée le 25 janvier, afin de faciliter les partenariats entre les conseils régionaux et les unions régionales. Elle concrétise l'accord cadre du 23/11/06 qui prévoit la construction de 10 000 nouveaux logements dans les 3 ans et la réhabilitation de 3 500 logements anciens (Source : Associations mode d'emploi).

Un **collectif de dirigeants européens de l'économie sociale** lance un appel à la création du premier réseau européen de dirigeants d'organisations à but non lucratif, l'Euclid. Emmanuel Verny (Una), l'un des fondateurs d'Euclid pour la France précise ses objectifs : « Permettre des échanges entre dirigeants européens autour des pratiques professionnelles, favoriser une réflexion et un travail communs autour des enjeux et perspectives du secteur, et promouvoir les valeurs d'une économie sociale moderne et

innovante »
(Source : Directions).

Emmanuel Verny (Una) et **Pierre Boissier** (Afp) viennent de signer pour 3 ans une convention nationale visant à « contribuer au développement de l'emploi et de la professionnalisation du secteur des services à la personne ». Un module d'intégration d'une durée de 70 heures permettra de « mener une stratégie de recherche d'emploi et d'acquérir les repères et éléments comportementaux nécessaires à l'exercice d'une activité de service aux particuliers » (Source : AEF).

Abonnement/ Désabonnement

Vous souhaitez vous abonner à cette Newsletter, merci de nous communiquer :

Votre nom :

Votre n° de tél. :

Votre raison sociale :

Votre n° Icom (pour les adhérents Unifformation) :

Votre adresse email :

Toutes ces informations sont à faire parvenir à ylmoign@unifformation.fr

Mentions légales :

Directeur de Rédaction : Yann Poyet

Rédacteurs pour ce numéro : Manuelle Darnat- Erwan Léaustic- Etienne Le Campion -Véronique Gault

Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur ayant déposé des informations directement ou indirectement nominatives, peut demander la communication de ces informations et les faire rectifier le cas échéant.

Le fichier des destinataires de cette Newsletter est constitué des personnes ayant manifesté leur volonté d'abonnement par fax ou mail à Unifformation. Toute personne souhaitant s'abonner ou se désabonner peut le faire à n'importe quel moment par mail à ylmoign@unifformation.fr.